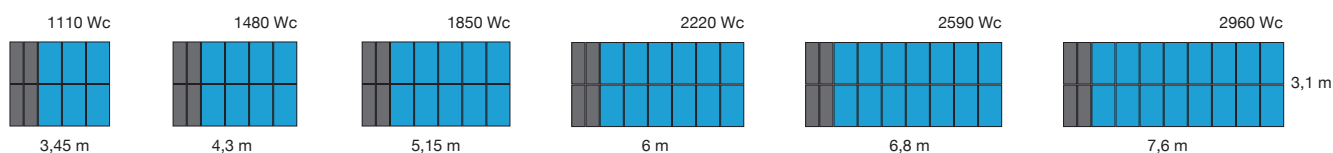


VERSIONS MIXTES DISPONIBLES

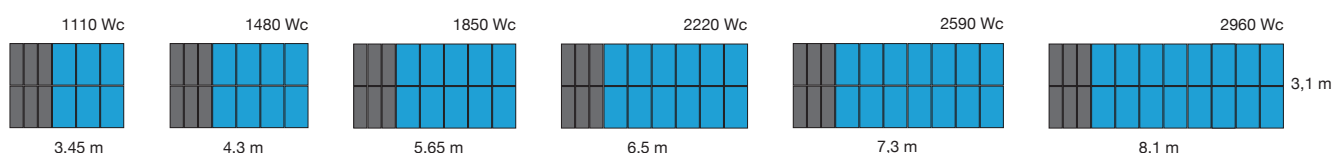
module thermique (TH)
trame l x h = 500 x 1555 mm
surface = 0,78 m²

module photovoltaïque (PV)
trame l x h = 828 x 1555 mm
surface = 1,29 m²

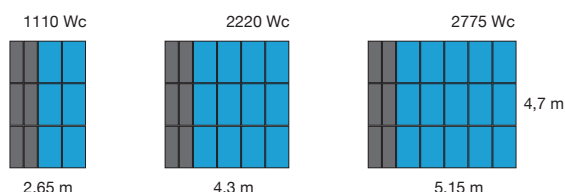
partie thermique de 3 m², configuration Y2



partie thermique de 4,5 m², configuration Y2

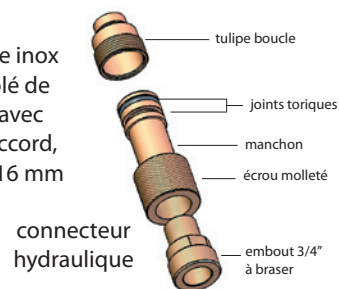


partie thermique de 4,5 m², configuration Y3



Les abergements sont identiques à ceux du capteur thermique CLIPSOL TGD TH (voir notre catalogue produit).

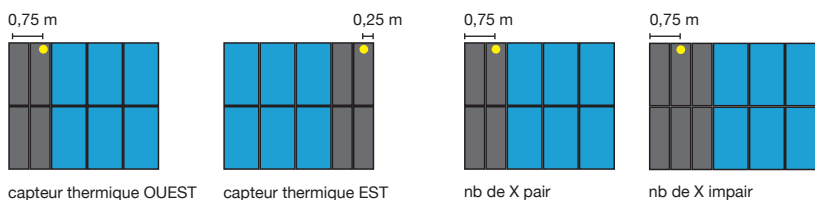
Inclus : bitube inox annelé isolé de 15 ml avec raccord, Ø16 mm



connecteur hydraulique

à savoir

Le capteur thermique peut être placé à l'est ou à l'ouest du capteur photovoltaïque. A préciser lors de la commande



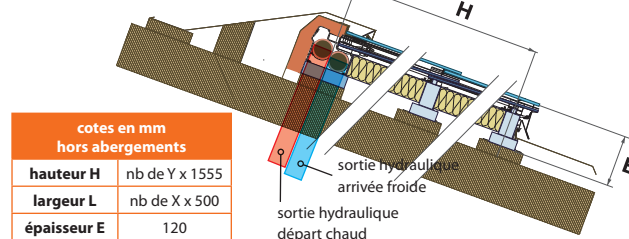
● point jaune = emplacement de la sortie hydraulique centrale (latérale en option) en sous-face toiture. Placée du côté EST du capteur thermique si le nb de X est pair

COTES HORS-TOIT SELON LA PENTE DU TOIT

CAPTEUR MIXTE		largeur*	hauteur**		
thermique	photovoltaïque		pente < 30° (58%)	pente < 45° (100%)	pente ≥ 45° (100%)
VERSION Y2 (2 rangées)					
3 m ²	1110 Wc 6 modules 7,74 m ²	3,45+0,42 = 3,87	4	3,76	3,665
	1480 Wc 8 modules 10,32 m ²	4,3+0,42 = 4,72			
	1850 Wc 10 modules 12,9 m ²	5,15+0,42 = 5,57			
	2220 Wc 12 modules 15,5 m ²	6+0,42 = 6,42			
	2590 Wc 14 modules 18 m ²	6,8+0,42 = 7,22			
	2960 Wc 16 modules 20,64 m ²	7,6+0,42 = 8,02			
4,5 m ²	1110 Wc 6 modules 7,74 m ²	3,99+0,42 = 4,41	4	3,76	3,665
	1480 Wc 8 modules 10,32 m ²	4,82+0,42 = 5,24			
	1850 Wc 10 modules 12,9 m ²	5,65+0,42 = 6,07			
	2220 Wc 12 modules 15,5 m ²	6,5+0,42 = 6,92			
	2590 Wc 14 modules 18 m ²	7,3+0,42 = 7,72			
	2960 Wc 16 modules 20,64 m ²	8,1+0,42 = 8,52			
VERSION Y3 (3 rangées)					
4,5 m ²	1110 Wc 6 modules 7,74 m ²	2,65+0,46 = 3,11	5,545	5,315	5,22
	2220 Wc 12 modules 15,5 m ²	4,3+0,46 = 4,76			
	2775 Wc 15 modules 19,35 m ²	5,15+0,46 = 5,61			

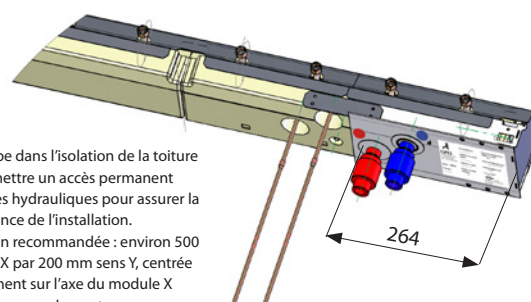
* enlever 0,18 m (couverture faible onde) ou 0,20 m (couverture plate) à la largeur si capteur en bord de toit.
** enlever 0,1 m à la hauteur en cas de capteur en bord de toit côté chéneau (bavette plus courte)

Coupe du capteur



cotes en mm hors abergements	
hauteur H	nb de Y x 1555
largeur L	nb de X x 500
épaisseur E	120

Boucle hydraulique (vue de dessus)



Une trappe dans l'isolation de la toiture doit permettre un accès permanent aux sorties hydrauliques pour assurer la maintenance de l'installation.
Dimension recommandée : environ 500 mm sens X par 200 mm sens Y, centrée sensiblement sur l'axe du module X destiné au raccordement.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE



Le BLOCSOL CESI ballon émail 300 ou 400 L disponible en 4 versions (photo non contractuelle)

Le kit thermique inclus :

- 1 capteur thermique de 3 ou 4,5 m²
- 1 BLOCSOL CESI émail (ballon émail tout équipé de 300 ou 400 litres)
- 1 bidon de 20 L de fluide caloporteur CLIPSOGEL
- 1 bitube inox annelé isolé de 15 ml avec raccord, Ø16 mm

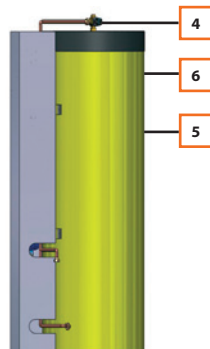
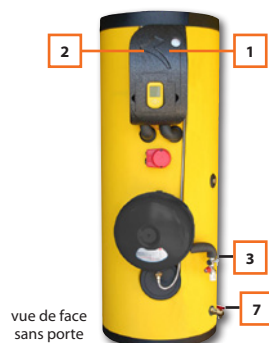
Le BLOCSOL CESI émail inclus :

- 1 ballon émail 300 ou 400 litres (garanti 5 ans) très isolé (50 mm mousse PU sans CFC)
- 1 trappe de visite pour détartrage
- 1 échangeur solaire optimisé
- 1 groupe de transfert équipé d'une ligne de purge d'air et d'une régulation intégrée.
- 1 échangeur appoint optimisé ou 1 résistance électrique équipée d'un thermoplongeur autonome.
- 1 circulateur à vitesse variable
- 1 vase d'expansion de 18 litres
- 1 soupape + mitigeur intégré monté sur le Blocsol
- 1 canne sanitaire : ligne de raccord eau froide, eau chaude avec un mitigeur
- en option : - pompe de mise en pression électrique (ref. V11208)
- porte de protection en aluminium

VERSIONS DU BLOCSOL CESI émail	300 L	400 L
version solaire	V14950	V14954
version électrique (E)	V14951	V14955
version hydraulique (H)	V14952	V14956
version hydraulique et électrique (HE)	V14953	V14957

MESURES BLOCSOL CESI	300 L	400 L
Poids à vide (en kg)	100	130
Dimensions (en mm)	Hauteur	1690
	Largeur	650
	Profondeur	850

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	300 L et 400 L
Alimentation générale	Ø fil = 2,5 mm ²
Protection régulateur	Protection = 1 A
Protection résistance	Protection = 16 A



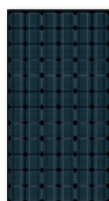
N°	RACCORDEMENT HYDRAULIQUE	altitude / sol		Ø
		300 L	400 L	300 L et 400 L
1	Départ capteur froid	1520 mm		3/4" Mâle
2	Départ capteur chaud	1540 mm		3/4" Mâle
3	Evacuation groupe PVC	450 mm		32 Mâle
4	Distribution ECS - mitigeur	1770 mm	1850 mm	3/4" Mâle ou 16/18 ; orifice ballon = 1"
5	Départ appoint chaudière froid*	1070 mm	1180 mm	1" Mâle
6	Retour appoint chaudière chaud*	1390 mm	1570 mm	1" Mâle
7	Vidange	170 mm		1/2" Mâle

* option

ELECTRICITÉ SOLAIRE

Le kit photovoltaïque inclus :

- le capteur CLIPSOL TGD photovoltaïque intégré en toiture avec modules PV185 Wc tedlar noir
- l'onduleur
- le jeu de connecteurs
- le coffret de protection électrique AC + parafoudre
- le coffret de protection électrique DC (selon l'onduleur)+ parafoudre



Le module PV 185 Wc tedlar noir

Puissance nominale (Pmax)	185 W
Tolérance	0 /+3 %
Efficacité	16 %
Voltage Nominal	24 V
Conditions de garanties	5 ans de garantie complète
	efficacité à 10 ans : 90%
	efficacité à 25 ans : 80%
Dimensions (mm)	1555 x 828 x 3,8
Poids net (Kg)	12,5
Cellules monocristallines	72 cellules (125 x 125 mm) connectées en séries
Câbles de sortie	câbles de 4 mm ² de diamètre munis de connecteurs compatible MC4 polarisés et résistants aux conditions extérieures. Longueur 900 mm (-) et 900 mm (+)
Diodes	3 by-pass
Construction	ace avant : verre trempé à faible teneur en fer face arrière : plaque noire

Les kits photovoltaïques disponibles

Puissance du kit en Watt crête (Wc)	1110	1480	1850	2220	2590	2775	2960
Puissance de l'onduleur (W)	1200	1200	1700	2100	2500	3000	3000
Nb de modules	6	8	10	12	14	15	16
Surface active (m ²)	7,74	10,32	12,9	15,48	18	19,35	20,64
Version disponible (selon Y)	Y2/Y3	Y2	Y2	Y2/Y3	Y2	Y3	Y2

CONDITIONNEMENT / MONTAGE

- 3 palettes : structure capteur / modules + vitres / ballon
- 2 colis longs : lisses + absorbeurs

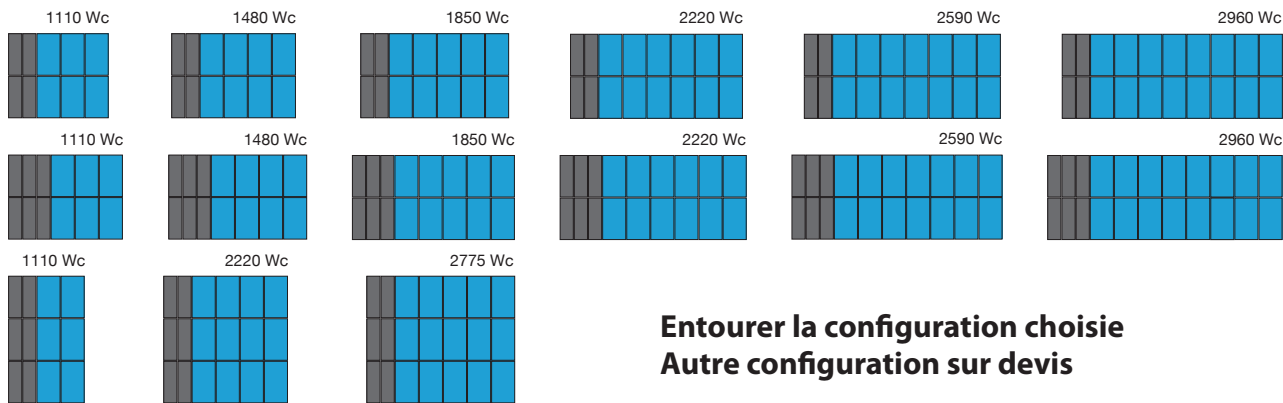
Prévoir 3 ou 4 jours de montage pour une équipe de 2 personnes selon la configuration du terrain et du toit

Votre contact :



le soleil, votre énergie à vie

PAE Les Combaruches 73100 AIX-LES-BAINS
Tél. 04 79 34 35 36 Fax : 04 79 34 35 30 www.clipsol.com



Entourer la configuration choisie
Autre configuration sur devis

CAPTEUR MIXTE TH-PV

		Code	Qté	P.U (€ HT)	Prix (€ HT)
CAPTEUR	partie thermique côté : <input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> ouest				
	<input type="checkbox"/> thermique Y2 surface 3 m ² <input type="checkbox"/> thermique Y2 surface 4,5 m ²				
	<input type="checkbox"/> thermique Y3 surface 4,5 m ²				
	<input type="checkbox"/> photovoltaïque _____ Wc				
COUVERTURE	<input type="checkbox"/> tuile écaille, ardoise ; préciser les dimensions des noquets (mm) :				
	<input type="checkbox"/> tuile mécanique faible onde				
	<input type="checkbox"/> tuile mécanique forte onde (> 39 mm)				
SORTIE HYDRAULIQUE	<input type="checkbox"/> centrale (standard)				
INCLINAISON	<input type="checkbox"/> 15° à 29° inclus (soit 27% à 59% inclus) <input type="checkbox"/> 30 à 44° inclus (soit 60 à 99% inclus) <input type="checkbox"/> 45° ou plus (soit ≥ 100%)				
ABERGEMENTS LATÉRAUX	<input type="checkbox"/> standard	<input type="checkbox"/> couloirs			
		<input type="checkbox"/> noquets (dim.320 x 200 x 70 mm)			
	<input type="checkbox"/> spécial	<input type="checkbox"/> noquets ; dimensions : x mm			
BALLON	<input type="checkbox"/> 300 L <input type="checkbox"/> 400 L <input type="checkbox"/> avec appoint préciser : <input type="checkbox"/> E (électrique) <input type="checkbox"/> H (hydraulique)				
	<input type="checkbox"/> résistance électrique supplémentaire pour ballon 300 et 400 L version hydraulique (H)/ puissance 3 kW	V13051			
OPTION BALLON	<input type="checkbox"/> pompe de mise en pression électrique	V11208			
	<input type="checkbox"/> porte de protection en aluminium	-			

OPTIONS

		Code	Qté	P.U (€ HT)	Prix (€ HT)
<input type="checkbox"/> Film sous toiture en rouleau de 75 m ² (50 ml x 1,5 m) prévoir 30% de plus que la surface du capteur	Span Alu non respirant pour toitures aérées	V13070			
	Spirtech 300 respirant pour toitures mal aérées (avec voliges par exemple)	V13098			
<input type="checkbox"/> câbles DC	DC 4 mm ² / 25 ml	V13057			
	DC 6 mm ² / 25 ml	V13058			
	DC 4 mm ² / 100 ml	V13504			
	DC 6 mm ² / 100 ml	V13505			
	DC 4 mm ² / bobine de 500 ml	V13165			
	DC 6 mm ² / bobine de 500 ml	V13166			

SERVICES

		Code	Qté	P.U (€ HT)	Prix (€ HT)
Assistance*	<input type="checkbox"/> Assistance technique pour pose du capteur	V10520			600,00 net
	<input type="checkbox"/> journée (capteur de 8 à 20 m ²)				
Extension de garantie	<input type="checkbox"/> Extension de garantie pièce du capteur solaire à 20 ans				net
	<input type="checkbox"/> Extension de garantie onduleur : <input type="checkbox"/> 10 ans <input type="checkbox"/> 15 ans <input type="checkbox"/> 20 ans				

*pour un déplacement de moins de 2 heures du point d'attache de notre technicien ; le chantier doit être sécurisé (voir nos conditions d'assurance technique intervention CLIPSOL disponibles auprès de notre SAV).

ADRESSE DE LIVRAISON

commande à faxer au 04 79 88 27 32 ou par courriel : service.commandes@clipsol.com

Nom / SOCIÉTÉ : _____
 Adresse : _____

 CP : _____ Ville : _____
 Tél : (indispensable) : _____ Portable : _____

ACCÈS SEMIE-REMORQUE NON OUI
 ACCÈS CAMION 3,5T NON OUI (plus-value de 150 €) **JOINDRE UN PLAN D'ACCES**

TOTAL HT		
TVA : 19,6%	+	
TOTAL TTC	=	

Date : _____ Signature : _____
 Cachet : _____

Ce document est un tarif public et s'adresse uniquement à la clientèle professionnelle déjà en compte chez CLIPSOL aux conditions de remise et paiement habituelles. Un accusé de réception vous sera envoyé pour validation de la commande. Pour les nouveaux clients, merci de s'adresser au service commercial CLIPSOL pour effectuer une ouverture de compte. ATTENTION : à la livraison du matériel, si vous remarquez que le matériel est détérioré, faites impérativement des réserves précises sur le bon de transport et par lettre recommandée au transporteur dans les 48 heures. CONDITIONS DE PAIEMENT : En général elles sont mentionnées sur votre ouverture de compte. Les marchandises restent la propriété de CLIPSOL jusqu'au paiement intégral du prix conformément à la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions générales de vente de l'entreprise figurant sur le tarif en vigueur ou sur tout autre document contractuel. Les prix indiqués sont franco de port pour une livraison en une seule fois, à partir d'un montant net de commande de 2000,00 euros HT en France métropolitaine (sauf pour la Corse et les Iles). Si les conditions d'accessibilité au lieu de livraison nécessitent une course spéciale, un supplément forfaitaire de 100 euros sera appliqué. Une plus value sera également appliquée pour une livraison en plusieurs fois. Les CGV s'appliquent sur ce bon de commande. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service commercial. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au directeur commercial.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• Attention ! Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les produits sont susceptibles d'être modifiés ou remplacés sans préavis.

• Ces conditions générales de vente sont destinées exclusivement aux installateurs de matériel CLIPSOL qui achètent l'intégralité des installations (matériel CLIPSOL et matériel complémentaire).

CLIPSOL se réserve le droit de réviser les remises qui peuvent être pratiquées dans le catalogue des tarifs dans le cas où l'intégralité des matériels d'une installation vendue par CLIPSOL ne serait pas fournie par CLIPSOL.

Les prix indiqués sont franco de port à partir d'un montant net de commande de 2 000,00 € HT en France métropolitaine (sauf pour La Corse). Cependant, si le client demande un délai garanti à partir de la mise à disposition du matériel – départ usine (jour / heure de livraison garantis), un supplément forfaitaire de 150 € ht sera appliqué. Si les conditions d'accessibilité au lieu de livraison nécessitent une course spécifique (par ex : non accessibilité aux poids lourds), ou pour toute demande particulière ou course spéciale (zone de montagne, moyens spécifiques de manutention au déchargement...), un supplément sera appliqué : merci de demander un devis au préalable.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

• Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions de ventes et des clauses contenues dans l'offre ou le devis, prévalant sur toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

• Les prix, spécifications produits (dimensions, poids, matières) et autres renseignements portés sur les tarifs, catalogues et notices ne sont qu'indicatifs et n'engagent pas la société CLIPSOL. De même, les illustrations, photographies, descriptions ou schémas d'installation n'ont pas de valeur contractuelle. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment toute modification que nous jugerons utile à nos produits et ceci sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Nous nous réservons le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans nos prospectus ou catalogues.

CONFIDENTIALITE

• Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués sans notre accord préalable à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

ENGAGEMENT

• Les devis établis par nous, ou par nos agents ne constituent un engagement de notre part que lorsqu'ils ont été confirmés par écrit.

• Une offre de prix ou une confirmation de commande non signée et non retournée dans les délais demandés ne peut faire l'objet d'aucun engagement de la part de CLIPSOL.

• Aucune commande n'est enregistrée tant que l'ouverture de compte et le versement de l'acompte pour les nouveaux clients n'ont pas été reçus.

• Toute modification de commande doit faire l'objet d'un accord écrit de notre part.

• Les devis sont valables 1 mois.

QUALITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERVENANTS

Compte tenu de la haute technicité des produits, ces derniers doivent être commercialisés et mis en œuvre par des professionnels QUALISOL, QUALICOMBI et QUALIPV qualifiés, dotés de compétences et de moyens permettant :

- un conseil et une préconisation adaptée

- une installation conforme aux règles de l'art, aux règlements en vigueur et aux préconisations des constructeurs.

Conformément aux exigences de la charte QUALISOL, chaque professionnel devra pouvoir fournir sur demande les justificatifs d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile décennale couvrant :

- l'activité de génie climatique, plomberie, chauffage et ou couverture

- l'activité photovoltaïque et ou couverture.

En ce qui concerne l'installation de systèmes SSC, CLIPSOL, en tant que signataire de la charte EQUISS, exige que :

- chaque installateur souhaitant mettre en place un système solaire combiné CLIPSOL suive une formation spécifique CLIPSOL sur le SSC ;

- chaque installateur l'informe d'un projet de nouveau chantier pour que Clipsol puisse l'accompagner, pour la conception de l'installation (selon les cas : aide au dimensionnement, présence, sous site...). De même, CLIPSOL l'accompagnera pendant et/ou après le chantier (contrôle de la conformité de mise en œuvre en fonction des préconisations d'installations, visite de mise en service obligatoire de chaque opération par CLIPSOL ou son mandataire désigné, réglage et optimisation du fonctionnement du système).

Dans ces conditions, CLIPSOL donne son accord de principe pour que toute opération SSC réalisée puisse faire l'objet d'un suivi par un tiers, sous réserve de l'accord du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

C'est uniquement dans ces conditions que les garanties désignées dans les chapitres suivants pourront s'appliquer.

PRIX

• Nos prix s'entendent H.T., franco (sauf pour le plancher chauffant) en France métropolitaine (sauf pour la Corse) pour toute commande livrée dont le montant net est supérieure à 2000 € HT.

• Nous nous réservons le droit de réviser nos prix si les conditions d'exécution venaient à être modifiées, ou la validité de l'offre dépassée.

• S'il survient, pour quelque raison que ce soit, une hausse des coûts des matériaux entre la conclusion du contrat et la fourniture du matériel, les prix concernés augmentent en conséquence sauf si le délai contractuel de livraison est inférieur à 1 mois.

PAIEMENT

• Les conditions de paiement sont indiquées sur l'offre de prix signée par le client et reprises sur l'Accusé de Réception de commande et la facture. Tout règlement non parvenu dans les délais convenus donnera lieu à l'application de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux légal (loi n° 92-1442 du 31/12/92 art. 3-I al3), à l'exigibilité immédiate et anticipée de tout l'en-cours du client, à la suspension de la livraison des commandes en cours et à une intervention contentieuse pour le recouvrement de notre créance dont l'intégralité des frais sera imputée à l'acheteur.

• Sauf stipulation contraire sur l'Accusé de Réception de commande et reprise sur la facture, le paiement s'effectue par un acompte à la commande suivi du solde à la livraison ou mise à disposition du matériel, selon les proportions indiquées sur l'Accusé de Réception de commande ou convenues.

• Aucune réclamation sur la qualité d'une fourniture n'est suspensive du paiement intégral de celle-ci.

• L'ouverture d'un compte est subordonnée à la communication d'informations juridiques et financières reprises dans le formulaire "ouverture de compte".

• Ce formulaire doit être retourné à CLIPSOL au plus tard avec la commande pour les traitements des demandes d'en cours financiers.

CONTRÔLE DE L'ACHETEUR

• En cas de modification, directe ou indirecte, dans le contrôle du capital de l'acheteur, CLIPSOL pourra mettre un terme, immédiatement et sans délai, à toute relation commerciale ou modifier ses conditions. Il en sera de même en cas de transfert du fond de commerce par vente, fusion, scission, apport partiel d'actif, location gérance ou tout autre moyen.

DELAIS

• Le délai indiqué dans les offres de prix et Accusé de Réception est le délai de mise à disposition des matériels (départ usine).

Cette mise à disposition est confirmée dans l'Accusé de Réception. Le retard de mise à disposition des marchandises ne pourra donner lieu à des pénalités sauf convention expresse préalablement définie et ne donne pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts ou autres indemnités.

• CLIPSOL est en particulier dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraisons dans le cas où les conventions de paiement intervenues n'auraient pas été observées par l'acheteur.

• Un report de délai par le client rend CLIPSOL libre de

disposer de la marchandise. Le nouveau délai de livraison sera lié aux possibilités de production dans la période prévue.

EXPEDITION

• Les marchandises et matériels voyagent toujours au risque et péril du destinataire quel que soit le mode de transport, même pour les livraisons franco. Libre à lui de souscrire ou non une assurance transport, sachant qu'en cas d'avarie, de perte totale ou partielle, il appartient au destinataire d'exercer lui-même tous recours utiles, sans que jamais la responsabilité de CLIPSOL ne puisse être mise en cause.

LIVRAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES

• Les livraisons sont effectuées les jours ouvrables selon les disponibilités des transporteurs et les possibilités d'organisation des tournées dans la période indiquée dans la confirmation de la commande et l'ARC*, sans qu'un jour précis ou une heure déterminée puissent être garantis.

• Au moment de l'enregistrement de la commande par nos services, la date de mise à disposition (MAD) et de livraison du matériel est définie d'un commun accord avec le client.

• A date de mise à disposition du matériel (MAD) si le client ne peut pas réceptionner sa commande à la date convenue, nous lui proposons :

- soit de nous indiquer un lieu de livraison différent de celui convenu lors de la validation de sa commande ;

- soit de stocker sa marchandise sur une plateforme logistique sélectionnée par CLIPSOL jusqu'à ce qu'il puisse la réceptionner. Dans ce cas, le transport jusqu'à la plate-forme et de la plate-forme jusqu'à chez le client reste à notre charge ; par contre les frais de stockage sont à la charge du client (stockage, déstockage, assurance). La facture du matériel sera éditée au moment du départ du matériel de nos entrepôts ; la facture des frais de stockage sera envoyée dès le départ du matériel de la plate-forme.

• Le déchargement est à la charge du destinataire. Il supportera tous frais liés à l'immobilisation des moyens de transport en cas de retard dans le déchargement.

• Lors de l'arrivée du matériel, il appartient au client de reconnaître son état et, en cas d'avarie, de noter les réserves sur le bon de livraison du transporteur sur lequel il donne décharge en précisant la nature et l'importance des dommages constatés. Ces réserves doivent être confirmées dans les 48 heures par lettre recommandée au transporteur-livreur avec une copie à la société CLIPSOL. Au delà de ce délai, plus aucune réclamation ne sera prise en compte.

• Aucune marchandise ne doit être retournée sans l'accord préalable de CLIPSOL. En cas d'acceptation, toute marchandise retournée voyage aux frais et risques du client (art. 105 du code de commerce) ;

• Aucune réclamation visant la composition du matériel livré quantité et poids, ou sa non conformité avec le bordereau d'expédition ne sera admise si elle nous parvient plus de 8 jours après la réception de la marchandise par le destinataire.

RESERVE DE PROPRIÉTÉ

• Les marchandises restent la propriété de CLIPSOL jusqu'au paiement intégral du prix, conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980. En cas d'opposition de l'acheteur à la restitution des marchandises impayées, une simple ordonnance de référé vaudra résolution de la vente et autorisation de reprendre les marchandises.

• Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner pour quelque cause que ce soit, y compris la force majeure.

• L'acheteur devra informer immédiatement CLIPSOL de toute menace, action saisie, réquisition, confiscation ou toute autre mesure pouvant mettre en péril le droit de propriété de CLIPSOL sur les fournitures.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDIQUE

• Tout litige relatif à la présente garantie qui ne pourrait trouver de solution amiable relèvera de la compétence des tribunaux du siège social de CLIPSOL, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.